

M. HACKETT : J'appelle l'attention du ministre sur l'importance de construire un embranchement partant d'O'Leary et allant à la côte, une distance d'environ 12 milles. Depuis plusieurs années, je saisis la Chambre de cette question, et le gouvernement s'y est montré favorable. Le ministre se propose-t-il de faire lever un tracé ?

L'honorable M. EMMERSON : Cette question m'a déjà été soumise par les citoyens de l'île du Prince-Edouard. Le sénateur Yeo et d'autres m'ont remis des pétitions et m'ont exposé leurs désirs à ce sujet. Le département s'en occupe, et si une décision est prise, je serai heureux d'en informer la Chambre.

M. HACKETT : J'ai moi-même interpellé le gouvernement à ce sujet, au commencement de la session. Il y a plus de trois mois, le ministre m'a répondu qu'il s'en occupait. La question est-elle à l'étude depuis ce temps-là ? Il est impossible d'avoir une réponse catégorique. J'ai ici une résolution adoptée par la population du pays qui souffre du manque de moyens de transport pour ses produits. Voici ce qui y est dit :

A une assemblée tenue dans la salle Springfield, lot n° 8, Ile du Prince-Edouard, le 9 mars 1904, pour discuter la question d'un embranchement, partant de la ligne principale du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard et allant au Cap-Wolfe, sur le côté ouest de l'île, la résolution suivante a été proposée par M. W. J. Wortman, appuyé par M. Stephen McEachern, et adoptée à l'unanimité, pour être envoyée au ministre des Chemins de fer et des Canaux par l'entremise de notre représentant à Ottawa :—

A l'honorable H. R. Emmerson,
Ministre des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa.

Qu'il plaise à Votre honneur,

Attendu qu'une pétition portant de nombreuses signatures des électeurs des cantons Nos 7, 8 et 9, demandant la construction d'un embranchement partant de la voie principale du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard à ou

près de O'Leary Station et allant à Cap Wolfe, sur la rive ouest de l'île, a été adressée au ministre des Chemins de fer et Canaux pendant la session de 1903.

Attendu que le gouvernement n'a pas tenu compte de cette pétition.

Il est résolu que les électeurs des cantons Nos 7, 8 et 9, désirent insister auprès de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux sur les besoins urgents de cette partie de la province, tels qu'exposés dans la pétition de 1903 et sur la nécessité de faire droit à leur demande, durant la présente session du parlement.

(Signé) W. T. COSTAIN,

Président.

Peter J. Bulger,
Secrétaire.

Springfield, lot No 8, 9 mars 1904.

Je demande à l'honorable ministre de faire quelque chose pour venir en aide à cette population, et leur accorder ce qu'ils demandent dans cette résolution et dans la pétition qui lui a été adressée à lui-même.

M. SPROULE : Vu que nous avons des séances du matin, que nous sommes ici depuis longtemps et que nous avons fait une bonne journée de travail, je demande que la séance du comité soit levée.

L'honorable M. EMMERSON : J'étais pour faire la même proposition. La Chambre a voté un bon nombre de crédits, et nous ne pouvons pas continuer une partie de la nuit. Je demande que le comité rende compte de ses délibérations.

Le comité fait son rapport.

L'honorable M. FIELDING : Je propose que la séance soit levée.

M. SPROULE : De quoi nous occuperons-nous demain ?

L'honorable M. FIELDING : Notre intention est de continuer l'étude des prévisions budgétaires de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

La motion est adoptée et la séance est levée à 11 heures 15 minutes du soir.